

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2018

Le douze avril 2018 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Nicole BILHOU, Francis LANDES, Christophe CARRERE, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Jean-Jacques BORDENAVE, Nicole DUFAU, Olivier SABLÉ, Françoise MARQUES DE FIGUEIREDO.

Procurations : Vincent CHARLOT à Francis LANDES, Rebecca LAFON à Monique SEMAVOINE.

Excusée : Loetitia ROLLIER, Anne CHAUVANCY

La séance est ouverte à 20h00

Mme Maryline PEYROULET est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice de 196 803.83 €, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 275 327.13 € en tenant compte de l'excédent reporté de 1 078 523.30 €. Par ailleurs il dégage un besoin de couverture des investissements réalisés en 2017 de 476 200.78 €. Le résultat de l'exercice fait donc apparaître un excédent global de 799 126.35 €. (Unanimité)
- Il approuve parallèlement le compte de gestion 2017 élaboré par le receveur municipal à la clôture de l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes en tous points à celles du compte administratif (Unanimité).
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter sur l'exercice 2018 le résultat du compte administratif 2017 comme suit : 476 200.78 € sont affectés en recettes d'investissement au compte « 1068 » afin de financer les investissements réalisés en 2017 et la somme de 799 126.35 € est reprise en excédent reporté de fonctionnement au compte « 002 ». (Unanimité).
- Le Conseil municipal étudie successivement les différentes demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations communales et extra-communales. Le montant total des aides accordées s'élève globalement à la somme de 67 523 €. (Unanimité).
- Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales pour l'année 2018, malgré une nouvelle baisse de la DGF (-11000 €). Les taux 2018 resteront donc à 10,21% pour la taxe d'habitation, 13,55% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 49.70% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (Unanimité).
- Tenant compte des décisions en matière d'affectation du résultat et de fixation des taux d'impositions, le budget prévisionnel de l'exercice 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Il s'équilibre à la somme de 2 246 065 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 749 993 € en section d'investissement. Parmi les différents investissements programmés sur l'exercice 2018, à noter l'aménagement de la nouvelle voie d'accès à la mairie depuis l'avenue des Pyrénées, la poursuite des travaux d'isolation et de mise en accessibilité des bâtiments communaux ainsi que l'équipement

des services techniques en matériel de désherbage alternatif afin de pallier la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires. (Unanimité)

- Le Conseil municipal décide également d'appliquer l'augmentation légale applicables aux tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2019. Le tarif de base du m² passera de 20,60 € à 20,80 €, tarif auquel seront appliqués les différents coefficients multiplicateurs selon les différentes surfaces ou les différents types de dispositifs publicitaires. Les exonérations légales sont reconduites sur l'année 2019. (Unanimité).
- En application de sa décision du 12 décembre 2017 qui octroie une bourse communale d'enseignement supérieur complémentaire aux étudiants Mazérois qui bénéficient d'une bourse départementale, le Conseil municipal octroie une bourse à deux étudiants Mazérois. (Unanimité)
- Une demande de fonds de concours est formulée auprès de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour les travaux d'économie d'énergie et d'accessibilité des bâtiments communaux programmés au budget primitif 2018. (Unanimité)
- La décision est prise d'adhérer au groupement de commande organisé par la Communauté d'agglomération et la ville de Pau en vue de la fourniture de matériels de signalisation lumineuse tricolore. (Unanimité)
- Enfin, pour clore l'ordre du jour, le Conseil municipal émet un avis favorable à la convention de transfert de plusieurs terrains, propriété de la Commune de Pau dans différentes zones d'activités économiques, vers la Communauté d'agglomération, qui est compétente depuis le 1^{er} janvier 2007 en matière d'aménagement et de commercialisation des différentes Zones d'Activités Économiques situées sur son territoire. (Unanimité).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.